

<b>DEPARTEMENT</b> AVEYRON
<b>ARRONDISSEMENT</b> MILLAU
<b>CANTON</b> SAINT-AFFRIQUE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT AFFRICAIN**  
**Roquefort - 7 Vallons**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 12 novembre 2020**

Nombre  
de Conseillers en exercice   37    
de Présents   33    
de Votants   37  

L'an deux mille vingt et le douze novembre  
le Conseil Communautaire du SAINT-AFFRICAIN Roquefort, 7 Vallons  
étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Affrique,  
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Sébastien DAVID  
(Président)

**Etaient présents :**

Géraldine ARTIS, Sébastien DAVID, Marc DESOTEUX, Alain FAUCONNIER,  
Jean-Marie MOURGUES, Pierre PANTANELLA, Pascal RIVIER, Bertrand  
SCHMITT, Bernard SIRGUE, Jean-Claude SOUYRIS, Emilie GRAL, Arnaud  
DURAND, Myriam SAHNOUN, Guillaume BESSIERE, Céline RENAUD,  
Marie-Claude AUGÉ, Bernard GORGEON, Marie-Claude DIE, Bernard BIROT,  
Julie NICOULEAU, Jean-Baptiste RAMIREZ, Clément CARLES, Loïc RAYNAL,  
Frédéric ARTIS, Gérard CAILHOL, Isabelle NEGRE, Isabelle MAILHE, Raymond  
FABREGUES, Thierry ARNAL, Jean-Luc TAILLEFER, Christiane CAILLIAU,  
Anne-Marie CONSTANS, Isabelle BARTHELEMY

**Procurations :**

Madame Marie-José PALIES par Monsieur Alain FAUCONNIER  
Madame Anne AMBROZELLI par Monsieur Clément CARLES  
Monsieur Dominique ROURE par Madame Anne-Marie CONSTANS  
Monsieur Patrick MALLEVIALE par Monsieur Bernard SIRGUE

**Absents :**

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à  
l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages,  
Monsieur Bernard SIRGUE a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.*

<b>OBJET</b>  <b>PRESENTATION DU PROJET DE CHARTE 2022-2037 DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES DE_2020_128</b>
---

Vu le code de l'environnement, en particulier les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4,  
Vu le code général des collectivités locales,  
Vu la Délibération du 20 décembre 2018 de la Communauté de Communes du Lodévois Larzac  
demandant son intégration au périmètre d'études de la révision de la charte du PNR GC ;  
Vu la Délibération n° 2019-009-PNRGC du Comité syndical du PNR GC du 1er février 2019 de lancement  
de la révision de la charte du PNR GC ;  
Vu la Délibération du Conseil Régional Occitanie du 29 mars 2019 qui prescrit la révision de la charte du  
PNR GC ;  
Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 novembre 2019 qui émet un avis favorable sur le  
renouvellement de la charte du PNR GC et sur l'intégration dans son périmètre d'étude la communauté  
de communes du Lodévois Larzac (hors Roqueredonde et Romiguières déjà dans le PNR Haut  
Languedoc) ;  
Vu la note d'enjeu de l'Etat en date du 14 septembre 2020 ;  
Considérant la concertation qui s'est déroulée entre mai 2019 et novembre 2020 avec :  
- des ateliers thématiques d'évaluation avec les membres et partenaires en mai et juin 2019 regroupant  
près de 100 personnes ;  
- une évaluation des habitants avec la distribution d'un questionnaire et qui a reçu 188 réponses ;  
- des ateliers participatifs ( des apéros tchatches) entre septembre et décembre 2021, au nombre de  
quinze, réalisés un peu partout sur le territoire (Peyreleau, Calmels-et-le-Viala, Martrin, Fondamente,  
Cornus, Tournemire, Lapanouse-de-Sévérac, Saint Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Nant,  
Campagnac, Aguessac, Camarès, Rebourguil et, sur le périmètre d'extension à l'étude, Le Caylar) pour

récolter l'avis des habitants sur le territoire de demain ( environ 225 participants et 400 rêves exprimés) ;

- une concertation dans les 4 marchés de plein vent des communes centres : Millau, Saint-Affrique, Séverac et Lodève entre novembre 2019 et janvier 2020 ;
- la réalisation d'un atlas collaboratif dématérialisé pour recenser les points noirs et les perles du paysage (338 visites pour 140 indications)
- des ateliers de travail avec les membres et partenaires sur les orientations et les actions de demain ;
- les diverses réunions avec les services des membres entre décembre 2019 et septembre 2020 pour le suivi et les orientations du projet de charte 2022-2037
- Vu le projet de charte transmis le 20 aout 2020

A l'issue d'une intense phase de concertation avec la population et d'une démarche de co-production entre les services du syndicat mixte et l'ensemble de ses membres, un premier projet de charte a été présenté le premier octobre lors du comité de pilotage de révision de la charte. Celui-ci se décompose en 3 parties :

- des études préalables (évaluation de la charte 2007/2022, diagnostic du territoire actuel et du périmètre d'extension, synthèse de l'évaluation et du diagnostic)
- le projet de charte (Préambule, projet stratégique, projet opérationnel, fiches mesure, projet de statuts, atlas du paysage)
- le plan de référence et ses encarts

Le projet de la charte 2022-2037 du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'articule autour de :

- deux défis majeurs transversaux : la résilience au changement climatique et l'attractivité et le développement sociétal
- de trois axes opérationnels : Protéger, Aménager et Développer composés de 11 orientations et 37 fiches mesure opérationnelles

L'examen et la lecture de ce document propose un projet de territoire, une stratégie d'aménagement durable et une répartition des rôles entre acteurs qui correspond totalement aux orientations et aux valeurs portées par la communauté de commune du Saint-Affricain, Roquefort - 7 Vallons.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adhère aux orientations et actions proposées dans ce premier projet de charte

- mandate le président du PNR pour poursuivre l'élaboration de la charte dans cet état d'esprit ainsi qu'à mener les concertations et consultations nécessaires en veillant à conserver l'économie générale de ce projet partagé.



Ainsi délibéré à SAINT-AFFRIQUE  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures au Registre  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Signé : Le Président  
Monsieur Sébastien DAVID